

 Service départemental d'incendie et de secours de l'Allier	Fiche opérationnelle d'aide à la décision FOAD-A1-RSP.P001 Version 1.0.0 du 17 décembre 2012	Public visé (cases grisées ci-dessous)							
INCENDIE IMPLIQUANT UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE (HORS CENTRALE)		D	CDS	CDC	CDG	CA	COND	CE	E
		Officiers CODIS			Chefs de salle			Opérateurs	
		Médecins			Pharmaciens		Vétérinaires		Infirmiers

Mots clefs :	Panneau photovoltaïque, risque électrique, énergie solaire, PPV, incendie, électricité
--------------	--

TRAITEMENT DE L'ALERTE
➤ Rechercher systématiquement la présence et la localisation de l'installation lors de la prise d'appel ; ➤ Lorsqu'il est clairement établi, à l'appel des secours, que l'installation PPV risque d'être impactée ou dégradée, une valise électro-secours et les services d'ErDF compléteront les moyens prévus au départ des secours.
DANGERS SPECIFIQUES
➤ Electrification et électrocution ; ➤ Brûlure ; ➤ Coupure ; ➤ Chute de personnels par glissade, chute de matériaux ; ➤ Pollution.
ACTIONS A ENVISAGER
En cas d'incendie impliquant une installation PPV : ➤ Faire revêtir l'ensemble des EPI (tenue d'intervention, casques, lunettes, bottes d'incendie, gants) pour tout le personnel et l'ARI pour ceux exposés aux fumées ; ➤ Rechercher systématiquement la présence de PPV (reconnaissance, signalisation) ; ➤ Informer l'ensemble des intervenants et des services de la présence de risque électrique ; ➤ Procéder à la coupure des énergies (disjoncteurs consommation et production) et à la coupure pour intervention des services de secours lorsqu'elle existe ; ➤ Demander les moyens de renforcement nécessaires, notamment un lot électro-secours si celui-ci n'a pas été engagé au départ des secours ; ➤ Réaliser un périmètre de sécurité en prenant en compte le risque potentiel de chutes diverses (panneaux, câbles, métal en fusion) et de pollution éventuelle (certains modèles de PPV peuvent contenir du sulfure) ; ➤ Procéder à l'extinction du feu en respectant les distances d'attaque ci-dessous et en utilisant le minimum d'eau : ▪ Lance incendie à jet diffusé d'attaque à plus de 3 mètres pour une installation individuelle (test par légère ouverture et fermeture de la lance au préalable) ; ▪ Extincteur à poudre, au CO2 ou à eau pulvérisée (utilisable sur tension inférieure à 1000 volts) : tenir le diffuseur à plus de 50 cm, éviter tout contact de la lance avec le conducteur électrique ;

- Proscrire tous contacts injustifiés avec les PPV, les structures, métalliques ou câbles détériorés, principalement en phase d'extinction ou de déblai ;
- Si la situation nécessite de procéder à des opérations sur l'installation, le COS devra les faire réaliser la nuit de préférence ;
- Lors du déblai, recourir à l'avis d'un agent d'ErDF ou de l'installateur qu'il ne faut pas hésiter à contacter.

En cas d'incendie **menaçant** une installation PPV :

- Veiller à ne pas détériorer un élément de l'installation ;
- Procéder à la coupure de disjoncteur de production.

MOYENS

- Lots électro-secours en dotation dans certains CIS ;
- Echelle de toiture ;
- Rubalise « sapeurs-pompiers » pour matérialiser le périmètre de sécurité ;
- Lance à jet diffusé d'attaque ;
- Extincteur (Poudre, CO2, eau pulvérisée avec additif) ;
- EPI (tenue d'intervention, casques, lunettes, bottes d'incendie, gants) ;
- LSPCC.

SECURITE EN INTERVENTION

Les contre-indications

- Le démontage des PPV n'est pas recommandé. Cependant, le COS peut estimer utile le démontage de panneaux photovoltaïques. Il utilisera de préférence les compétences d'un technicien. Dans le cas où un sapeur-pompier devrait effectuer cette opération, il conviendra de l'exposer un minimum de temps, de lui faire revêtir les équipements de protection efficaces contre les courants à haute tension et de privilégier cette action la nuit ;
- Ne pas dégrader les PPV avec des outils de force ;
- Eviter la progression sur les PPV en raison de leur résistance mécanique et de la surface glissante ;
- Ne pas recouvrir les panneaux de mousse.

Mesures de précaution et informations diverses

- Eviter l'utilisation des échelles à crochets, à coulisses sur les façades d'un bâtiment équipé de PPV. Lorsque des reconnaissances aériennes sont nécessaires, l'utilisation d'un moyen élévateur aérien doit être privilégiée, en évitant le contact avec les organes photovoltaïques.
- Une couverture de neige ou de mousse sur les panneaux n'altère pas leur faculté à produire une tension ;
- L'efficacité du bâchage des panneaux reste à démontrer. Dans le cas où un tel dispositif serait mis à la disposition des secours (notamment par l'exploitant), ceux-ci peuvent admettre de l'utiliser s'ils ont la certitude d'obtenir l'occultation totale des panneaux. Cette opération ne doit pas être réalisée dans l'urgence mais dans le cadre de l'idée de manœuvre du commandant des opérations de secours, et s'il estime que toutes les conditions de sécurité sont réunies.

Rédacteur	Contributeur(s)	Vérificateur(s)	Approbateur
Adjoint au chef du GGMS	Service hygiène et sécurité, service prévision	Chef GGMS	DD SIS